



Déduction fiscale sur les logements meublés

Par **bec simone**, le **21/10/2017** à **20:33**

bonjour, j'envisage d'acheter un appartement à Nice d'environ 30 m2 pour le louer en meublé; je ferai un crédit de 20000 euros sur 5ans; après mettre renseignée je pourrai louer le bien environ 500 euros par mois hors charge car le bien se situera dans un quartier côté de Nice. Ma question est donc : ai je droit au statut fiscal lmn et si oui, que pourrai je déduire de mes impôts et sur combien de temps ? A qui puis je m'adresser pour une étude complète ? (rdv aux impôts ? expert comptable ???)
merci pour toute information bonne soirée

Par **Visiteur**, le **21/10/2017** à **21:26**

Bsr,
A un expert comptable spécialiste, en effet.
En outre, le dépliant d'informations de l'administration fiscale vous indique les conditions à remplir pour être reconnu comme loueur non professionnel, procurez vous le.